

PROCESSUS D'INTEGRATION D'UN NOUVEAU TIREUR

PLANNING pour chaque nouvelle intégration

Mise en œuvre à partir de la validation de l'inscription à la STQV.

1. Initiation 10m
 - a. Règles de sécurité
 - b. Apprentissage pistolet plomb
 - c. Apprentissage carabine plomb
 - d. Le plomb est toxique (mise en garde)
 - e. L'échauffement (mise en condition physique avant le tir)
 - f. Validation autonomie 10m
2. Période de 2 mois de perfectionnement au 10m en autonomie
 - a. Recommandation d'une pratique régulière (1 séance minimum toutes les 2 semaines)
3. Contrôle qualité et passage du QCM de sécurité
 - a. Contrôle d'un résultat de tir au pistolet à 10m (10 tirs en cible dont 5 au noir)
 - b. Contrôle d'un résultat de tir à la carabine à 10m (10 tirs en cible dont 5 au noir)
 - c. 😊 QCM OK → Accès à la suite du processus
 - d. 😞 QCM NOK → Nouvelle période de 1 mois au 10m
& Passage à nouveau du QCM
4. Initiation 50m
 - a. Règles de sécurité
 - b. Apprentissage carabine 22LR
 - c. Contrôle de mise en sécurité d'une arme dite « prête à tirer »
 - d. Contrôle d'un résultat de tir (10 tirs en cible dont 5 au noir)
 - e. Validation autonomie 50m
5. Initiation 25m
 - a. Règles de sécurité
 - b. Apprentissage revolver
 - c. Apprentissage pistolet
 - d. Contrôle de mise en sécurité d'une arme dite « prête à tirer »
 - e. Contrôle d'un résultat de tir (10 tirs en cible dont 3 au noir)
 - f. Validation autonomie 25m
6. Mise en œuvre du carnet de tir